

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Title - Sujet Liquid Chromatograph	
Solicitation No. - N° de l'invitation KW405-120905/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client KW405-120905	Date 2013-01-22
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-002-6112	
File No. - N° de dossier TOR-2-35193 (002)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-01-31	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Callahan, Kaye	Buyer Id - Id de l'acheteur tor002
Telephone No. - N° de téléphone (905) 615-2071 ()	FAX No. - N° de FAX (905) 615-2060
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification 005 vise à apporter les changements indiqués ci-après :

Q.1 Relativement à l'extrait ci-dessous de la section 2.1.3 « [...] les possibilités ou les fonctions supplémentaires [...] » de l'annexe C, pouvez-vous préciser en quoi consistent les « quadripôles à haute résolution » ?

2.1.3 Le(s) système(s) proposé(s) comprend (comprennent) les possibilités ou les fonctions supplémentaires suivantes (maximum de 300 points)

i. spectromètre de masse³, sauf l'ionisation en source (50 points);

ii. quadripôles à haute résolution (50 points);

R.1 Les quadripôles à haute résolution doivent avoir une largeur de pic inférieure à 0,1 Da de la largeur totale, à la moitié du maximum ou mieux, par rapport à la totalité de la plage de masse, sans perte importante du signal (le terme « important » désigne une perte supérieure à 50 % du signal, comparativement à la résolution de l'appareil).

Q.2 Dans l'annexe C, article 2.1.6

Possibilité de mettre à niveau ou d'échanger le matériel gratuitement dans un délai d'un an afin d'obtenir des capacités de balayage complet plus sensibles pour les trois systèmes. ((maximum de 50 points)

Oui : 50 points

Non : 0 point

Ces critères dépendent de la « promesse » d'une mise à niveau ou d'un échange à venir. Il semblerait que n'importe qui peut affirmer que c'est possible, sans pouvoir évaluer objectivement si cela se produira réellement. Comment quantifiez-vous les « capacités de balayage complet plus sensibles » ? Qu'il s'agisse de 1 ou de 1000 %, ce nombre serait supérieur.

R.2 L'exigence énoncée dans la présente question ne doit pas avantager un soumissionnaire plus qu'un autre. En répondant par l'affirmative à la question, le soumissionnaire obtiendra la totalité des points possibles, exactement comme il a été prévu par Environnement Canada (EC). Si un soumissionnaire répond par la négative, il n'obtiendra aucun point à cette question, comme il a également été prévu par EC. Par contre, le fait de répondre par l'affirmative à la question crée une obligation juridiquement contraignante qu'il faudra respecter une fois le contrat octroyé si, au cours de l'année suivant l'octroi, du matériel devient disponible à titre de mise à niveau ou d'échange, dans le but d'obtenir un instrument plus sensible.

Dans l'annexe C, article 2.1.6

Delete: Possibilité de mettre à niveau ou d'échanger le matériel gratuitement dans un délai d'un an afin d'obtenir des capacités de balayage complet plus sensibles pour les trois systèmes. ((maximum de 50 points)

Oui : 50 points

Non : 0 point

Insert: Possibilité de mettre à niveau ou d'échanger le matériel gratuitement dans un délai d'un an afin d'obtenir un instrument plus sensible, le cas échéant, pour les trois systèmes. (Maximum de 50 points)

Solicitation No. - N° de l'invitation

KW405-120905/A

Amd. No. - N° de la modif.

005

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor002

Client Ref. No. - N° de réf. du client

KW405-120905

File No. - N° du dossier

TOR-2-35193

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Oui : 50 points

Non : 0 point